



LES BONS GESTES • LE BON SENS

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION Mobilier de tri pour Eco-Evènement

Entre les soussignés,

SYCLUM,

Domicilié : 784, chemin de la déchèterie 38510 ARANDON-PASSINS

Et représenté par Monsieur Frédéric GONZALEZ, agissant en qualité de Président et dûment habilité à l'effet de la présente convention par délibération N°32/2018 du 4 octobre 2018.

Et

Nom de l'organisme emprunteur :

Domicilié (adresse/CP/Ville) :

Et représenté par (Nom/Prénom/Qualité) :

Téléphone : Mail :

Dénommé ci-après « l'emprunteur »

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1. Objet

Dans le cadre de son dispositif d'aide à l'organisation d'éco-événements, SYCLUM met à disposition des collectivités publiques et des associations organisatrices d'évènements locaux, du mobilier de tri pour leurs déchets assimilés ménagers générés lors de l'évènement.

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition par SYCLUM auprès de l'emprunteur, des biens décrits ci-dessous.

Article 2. Quantité et descriptif du matériel mis à disposition

(Cocher la case et noter le nombre d'unités empruntées)

Poubelle de tri pliable et mobile TRINOMAD bi-flux VERRE/EMBALLAGES : unité(s)

Poids 5 kg – Capacité 2 fois 110 litres - Dimensions position pliée : 130 x 40 x 10 cm – Dimensions position ouverte : 100 x 60 x 40 cm - 1 clé de fixation - Housse de transport pour une à deux poubelles bi-flux et 2 gourdes de lestage par housse pour installation extérieure – Montage sans outil : notice – Nombre maximum à disposition : 5 unités.

Poubelle de tri pliable et mobile TRINOMAD bi-flux EMBALLAGES/AUTRES DECHETS : unité(s)

Poids 5 kg – Capacité 2 fois 110 litres - Dimensions position pliée : 130 x 40 x 10 cm – Dimensions position ouverte : 100 x 60 x 40 cm - 1 clé de fixation - Housse de transport pour une à deux poubelles bi-flux et 2 gourdes de lestage par housse pour installation extérieure – Montage sans outil : notice – Nombre maximum à disposition : 5 unités.

Poubelle de tri ALVEO mono-flux DECHETS COMPOSTABLES : unité(s)

Poids 1 kg - Capacité 80 litres – Dimensions : 115 x 35 x 35 cm – Nombre maximum à disposition : 5 unités.

Les retraits et rendus se font sur rendez-vous (les mercredi et vendredi, entre 8h30 et 16h30) au siège de SYCLUM - 784, chemin de la déchèterie 38510 ARANDON-PASSINS.

Article 3. Durée de la convention

La période de mise à disposition du matériel précité débute le jour du retrait du matériel : (jour/mois/année) et prend fin le jour du rendu du matériel (jour/mois/année)

Ce bien, à l'expiration de la présente mise à disposition, est ramené par l'emprunteur sur le lieu défini par la collectivité ; la mise à disposition n'étant en aucune manière susceptible de se poursuivre par tacite reconduction.

Article 4. Conditions d'utilisation

L'emprunteur utilisera le matériel mis à disposition précité sur le lieu de son évènement intitulé et situé à (adresse/CP/ville) :

SYCLUM est propriétaire du matériel. À ce titre, l'emprunteur n'a pas le droit de le céder ou de le sous-louer, ni de lui apporter une quelconque modification technique.

L'emprunteur s'engage à utiliser le matériel mis à disposition selon les caractéristiques préconisées par le fournisseur (voir notice fournie) et de la même manière qu'observée lors de la démonstration donnée par SYCLUM le jour du retrait.

L'emprunteur devra en outre :

- En amont et pendant l'évènement, fournir les sacs 110L ou autres contenants à placer dans la poubelle et sensibiliser et former l'équipe en charge de la gestion des déchets à l'utilisation du mobilier de tri
- Pendant l'évènement, communiquer et informer le public sur l'utilisation du mobilier de tri
- Pendant et après l'évènement, veiller au vidage des sacs 110L ou autres contenants dans le bon exutoire au gré du remplissage afin de toujours offrir un service adéquat au public et retrier les flux si besoin

Article 4 : États des lieux

Un état des lieux contradictoire sera réalisé en présence d'un agent de SYCLUM et de l'emprunteur lors de la prise de possession du matériel. Cet état des lieux est annexé à la présente convention.

De même, lors du retour du matériel, un nouvel état des lieux sera réalisé en présence des deux parties afin de vérifier que le matériel n'a subi aucune détérioration ou perte.

Article 5. Caution

L'emprunteur, hors collectivité, remettra à SYCLUM le jour du retrait un chèque de caution de 400 € à l'ordre du trésor public.

En cas de dommage causé au matériel, SYCLUM fera réparer le matériel ou le remplacera par un matériel identique ou équivalent. La facture sera adressée à l'emprunteur qui s'engage à la régler.

Le chèque de caution lui sera ensuite rendu.

En cas de non restitution ou de grosses dégradations (supérieures à la valeur vénale) du bien par l'emprunteur, celui-ci sera tenu de payer la valeur de remplacement du matériel.

Article 6 : Responsabilités

L'emprunteur, en qualité de dépositaire, assume l'entière responsabilité du matériel dès sa prise en charge et jusqu'à sa restitution.

Il est le seul responsable de tous dégâts causés au matériel et ce, quel qu'en soit la cause ou la nature.

Article 7 : Litiges

Tout litige qui surviendrait le cas échéant entre les parties sera réglé à l'amiable. A défaut, la juridiction compétente pour régler les litiges sera le tribunal administratif de Grenoble.

Fait à Arandon-Passins, le/...../..... en 2 exemplaires

SYCLUM

Le Président, Frédéric GONZALEZ

L'EMPRUNTEUR

CONTENU ET ETAT DES LIEUX

Mobilier de tri pour Eco-Evènement

MATERIEL	ETAT AU RETRAIT	ETAT AU RETOUR
Housse de rangement et transport Et son contenu : 2 gourdes de lestage	N°1 :	N°1 :
	N°2 :	N°2 :
	N°3 :	N°3 :
	N°4 :	N°4 :
	N°5 :	N°5 :
TRINOMAD Verre + Emballages	N°1 :	N°1 :
	N°2 :	N°2 :
	N°3 :	N°3 :
	N°4 :	N°4 :
	N°5 :	N°5 :
TRINOMAD Emballages + Autres déchets	N°1 :	N°1 :
	N°2 :	N°2 :
	N°3 :	N°3 :
	N°4 :	N°4 :
	N°5 :	N°5 :
ALVEO Déchets compostables	N°1 :	N°1 :
	N°2 :	N°2 :
	N°3 :	N°3 :
	N°4 :	N°4 :
	N°5 :	N°5 :

Date de retrait :

Date de retour :

Pour SYCLUM,
(Signature)

Pour SYCLUM,
(Signature)

Pour l'emprunteur,
(Signature)

Pour l'emprunteur,
(Signature)